

Cote du document: EC 2021/113/W.P.2
Point de l'ordre du jour: 2
Date: 2 juin 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Élection du président ou de la présidente du Comité de l'évaluation

Note à l'intention des membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Luis Jiménez-McInnis
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation — Cent treizième session
Rome, 30 juin 2021

Pour: **Approbation**

Élection du président ou de la présidente du Comité de l'évaluation

A. Contexte

1. Outre l'approbation de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA (EB 2021/132/R.5/Rev.1), à sa cent trente-deuxième session, le Conseil d'administration a approuvé la version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation (EB 2021/132/R.6/Rev.1).
2. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa soixante et unième session en 1997 concernant l'alignement de la composition du Comité de l'évaluation sur celle du Conseil d'administration, l'article 1.2 du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation dispose comme suit:

« Le Comité de l'évaluation se compose de neuf membres ou membres suppléants du Conseil d'administration nommés par le Président en application de l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, comme suit: quatre membres de la Liste A, deux membres de la Liste B et trois membres de la Liste C. La durée du mandat du Comité de l'évaluation est de trois ans. »
3. L'article 1.3 du mandat et du règlement intérieur précise notamment comme suit:

« Le Comité élit son président parmi les membres appartenant aux Listes B ou C. »
4. À sa cent trente-deuxième session en avril 2021, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité de l'évaluation, pour un mandat prenant fin à la première session du Conseil d'administration en 2024 (EB 2021/132/R.11 + Add.1):
 - Liste A:** France, Irlande, Pays-Bas, Luxembourg (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2022) et Suisse (après la première session du Conseil d'administration en 2022 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)
 - Liste B:** Indonésie et Nigéria
 - Liste C:**
 - Sous-Liste C1: Cameroun (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2023) et Égypte (après la première session du Conseil d'administration en 2023 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)
 - Sous-Liste C2: Inde
 - Sous-Liste C3: Mexique

B. Décision demandée

5. Conformément à l'article 1.3 cité plus haut, le Comité est invité à élire son nouveau président ou sa nouvelle présidente à sa cent treizième session.

Anciens présidents du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration

Période	État membre
Du 04/12/1987 au 30/11/1988	Bangladesh
Du 01/12/1988 au 19/04/1990	Suisse
Du 20/04/1990 au 12/12/1991	Pays-Bas
Du 13/12/1991 au 17/04/1996	Nigéria
Du 18/04/1996 au 03/05/2000	Indonésie
Du 04/05/2000 au 09/04/2003	Mexique
Du 10/04/2003 au 09/09/2006	Inde
Du 10/09/2006 au 18/04/2007	Mexique
Du 19/04/2007 au 29/04/2009	Indonésie
Du 23/06/2009 au 02/03/2011	Égypte
Du 03/03/2011 au 03/04/2013	Inde
Du 04/04/2013 au 22/04/2015	Indonésie
Du 26/06/2015 au 17/04/2018	Inde
Du 27/06/2018 au 21/04/2021	Indonésie